

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réce 19/03/20	eption:	Dossier complet le : 30/03/20					
17/03/20	710			2018-ARA-DP-01143			
Réactivation de	e la dynamique fluviale sur	1. Intitulé du pi l <mark>e Rhône – Actions sur les m</mark> a		x et la lône de Géronton			
S. Caller	2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des) p	étitionnaire(s)			
2.1 Personne p	physique						
Nom		Prénon	n				
2.2 Personne r	morale		DI A				
	ou raison sociale	Compagnie Nationale du	Rhône				
	et qualité de la personne ésenter la personne morale	M. MOIROUD Christophe -	- Chef de Projet				
RCS / SIRET	9 5 7 5 2 0 9	0 1 0 0 0 1 9	Forme juridique	SA à directoire			
	AND ADDRESS OF THE OWNER, WHEN PERSON WHEN						
	Joign	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire n	°1			
3. Catégorie	(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères anr dimensionnement correspo	nexé à l'article R. 122	2-2 du code de l'environnement et			
	The second section			seuils et critères de la catégorie			
	gorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles ru	ubriaues issues d'auti	res nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)			
	de minéraux par dragage	- Démantèlement d'ancien	s épis et digues en en	rochements libres ; habitats naturels aquatiques et			
	l b) Entretien d'un cours ix, le volume des sédiments		pour restaurations d	nabitats natureis aquatiques et			
	u cours d'une année	- Enrochements évacués du lit, matériaux alluvionnaires fins laissés sur site, matériaux					
supérieur à 200	00 m ³	alluvionnaires graveleux rei	alluvionnaires graveleux remis à l'aval du barrage du Pouzin à la disposition des crues				
		du fleuve pour réalimentati	du fleuve pour réalimentation du transport solide.				
		4. Caractéristiques géné	rales du projet	The second second			
Doivent être d	unnevées qu présent formi	ulaire les plèces énoncées		formulaire			
		ituels travaux de démolitior					
Le projet est à	vocation environnementale	e. Il vise à améliorer les foncti	onnalités écologique	s et sédimentaires en démantelant			
localement d'a	nciens ouvrages bloquant l	a dynamique fluviale et en re	ecreusant un milieu ai	nnexe.			

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du SDAGE RMC 2016-2021. Il vise à l'atteinte du bon potentiel écologique de la masse d'eau FRDR2007C "Vieux-Rhône de Baix-Logis-neuf". Il découle directement des mesures territorialisées de l'Orientation fondementale n°6: "Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides – Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques".

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend plusieurs phases, avec un objectif de démarrage pour l'année 2018 :

- Des travaux préparatoires :
- 1) Installation du chantier,
- 2) Préparation du terrain et des accès,
- 3) Piquetage et implantation;
- 4) Débroussaillage et déboisages : les déboisements concerneront une surface d'environ 2.6 ha de forêt alluviale (peupleuraie en mauvais état de conservation du fait de l'altération de la dynamique fluviale) et correspondent essentiellement aux digues qui seront démantelées, ainsi qu'un secteur où le fond la lône est boisée. Ces déboisements ne changeront pas l'occupation des sols concernés qui seront colonisables par des boisements alluviaux rajeunis (saulaies pionnière). La naturalité de ces secteurs sera augmenté par l'adoucissement de la berge, l'abaissement du terrain naturel et la suppression des enrochements sous-jacents.
- Des terrassements :
- 1) Démantèlement de la digue longitudinale sur 1000 m, évacuation des enrochements (30 000 m³),
- 2) Démantèlement des 7 traverses barrant la lône, évacuation des enrochements (10 000 m³);
- 3) Recreusement de la lône qui sera connectée au Vieux-Rhône dès un débit d'environ 300 m³/s, remise des matériaux de déblais fins (90 000 m³) à la disposition des crues du Rhône au droit du site ; remise des matériaux de déblais graveleux (20 000 m³) à l'aval du barrage du Pouzin pour réalimentation du transport solide ;
- 4) Remplacement de l'ancien passage à qué traversant la lône par un pont cadre plus transparent hydrauliquement;
- 5) Traitement des déblais alluvionnaires contaminés par la renouée du Japon par criblage et concassage;
- Des travaux de végétatalisation visant à lutter contre l'implantation d'espèces exotiques envahissantes,
- Des travaux de remise en état du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne comprend pas de phase exploitation (milieux laissés à la dynamique naturelle).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).					
l'énergie hydraulique, en vue de la modif – à dérogation pour perturbation, destru	on relative à la concession et à la déclaratic ication d'un ouvrage de la concession (code ction ou déplacement d'espèces protégées · Natura 2000 (intégrée à la procédure du de	e de l'énergie) ; (code de l'environnement),			
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale de l'opération - pr	éciser les unités de mesure utilisées			
Grande	urs caractéristiques	Valeur(s)			
Volume de déblais d'enrochements évac	ués du site :	40 000 m ³			
Volume de déblais fins remis sur site :	al du barrago du Douzin i	90 000 m ³ 20 000 m ³			
Volume de déblais graveleux remis à l'av	ai du barrage du Pouziii.	20 000 111			
Longueur démantèlement d'ancienne di	gue longitudinale :	1000 m			
Longueur de lône recreusée :		1850 m			
Longueur de lône en eau au débit réserv	é:	1100 m			
Adresse et commune(s) d'implantation Rive droite du Vieux-Rhône de l'aménagement CNR de Bourg-Lès- Valence, entre les PK138.50 et 140.50, ainsi qu'entre les PK136.5 et 136.7 pour la remise au Rhône des matériaux.	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ:	°Lat°			
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui X Non 4.7.1 SI oul, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X environnementale?					
4.7.2 SI oul, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×	ZNIEFF de type 1 "Le Rhône à Baix et Saulce-sur-Rhône" ZNIEFF de type 2 "Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviale"
En zone de montagne ?		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		
Sur le territoire d'une commune littorale ?		⊠
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	0	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×	Une partie du périmètre du projet est située dans les périmètre de protection 3 monuments historiques : — la tour de l'Horloge, inscrite par arrêté du 5 décembre 1984, — la fontaine et le lavoir de Baix, inscrits par arrêté du 29 août 1984, — l'auberge dite la Cardinale, inscrite par arrêté du 13 décembre 1982.

			Zone humide du "RCC de Baix-Saulce" (Inventaire départemental des zones humides
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		de l'Ardèche, ref. 07DDAF0141)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) de la commune de Baix, approuvé le 17 février 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		Ouveyze Payre Lavezon
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		X	
Dans un site inscrit?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		– Dans la ZSC des "Milieux alluviaux du Rhône aval" (code FR8212010) – A proximité de la ZPS de "Printegarde" (code FR8212010)
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incide	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	0	×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	_	×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Déblai de 20 000 m³ d'enrochements (anciens ouvrages Girardon du XIXème siècle) qui seront évacués puis valorisés
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X	0	Le projet engendre: - une perturbation temporaire de la faune en phase chantier, - le déplacement de stations d'espèces végétales protégées (grande naïade), - la suppression de boisements alluviaux matures sur la digue longitudinale. Les incidences du projet sur l'environnement sont détaillées dans le dossier de modification d'ouvrage et le dossier espèces protégées. Le projet est à vocation environnementale et vise à retrouver des habitats pionniers typiques des milieux alluviaux. A l'état final, l'incidence du projet est donc positive.
		X	0	Impacts temporaire négatif en phase travaux (habitats 3150, 91E0, Chiroptères, Amphibiens, Reptiles) puis impact positif à l'état final. Projet établi en concertation avec le gestionnaire du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	_	Le projet est soumis à l'aléa inondation. Après travaux, il va dans le sens d'une amélioration du passage des crues (augmentation de la section d'écoulement).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	0	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	0	En phase travaux, évacuation des enrochements extraits (40 000 m³) et remise des graviers à l'aval du barrage du Pouzin (20 000 m³).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Uniquement en phase travaux. Le bruit des engins sera perceptible localement ; certaines habitations sont situés à une trentaine de mètres de l'emprise des travaux (qui elle s'étend sur plus de 2 km).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	0	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	0	×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Seuls les rejets des moteurs thermiques des engins de chantier engendreront des polluants dans l'air. L'impact est très faible, les engins respecteront les normes en vigueur.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ? Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	nces du projet identifi		t-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- Complément d'inventaire avant le démarrage des travaux,
- Déplacement des stations d'espèce végétales protégées (grand naïade) situées dans l'emprise du projet,
- Évitement d'arbres gîte à chiroptères et mise en œuvre d'un protocole spécifique d'abattage pour les arbres ne pouvant être évités.
- Intervention en dehors des périodes de sensibilités, c'est à dire intervention entre septembre et février (inclusivement),
- Traitement des espèces exotiques envahissantes,
- Réalisation de pêches électriques de sauvetage,
- Intervention d'un coordonnateur environnement pendant toute la durée du chantier,
- Remise en état du site après travaux,
- Suivi écologique post-travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réactivation de la dynamique fluviale vise à rétablir la fonctionnalité du Vieux-Rhône, à diversifier les milieux naturels, à maintenir les espèces patrimoniales, à renforcer la biodiversité. Il consistent à supprimer localement les anciennes digues du XIXème siècle qui ont bloqué latéralement la dynamique fluviale, engendré un comblement des milieux annexes et un exhaussement des marges alluviales, une évolution des milieux humides vers des milieux atterris et de la forêt de bois dur. Les incidences du projet sont principalement liées aux déboisements dans l'emprise des digues et aux terrassements dans des mares existantes. Ces travaux vise à rajeunir le milieux pour permettre l'implantation de boisement tendres plus typique des milieux alluviaux et à étendre la surface de milieux humides. Les dossiers de modifications d'ouvrages et de dérogation au titre des espèces protégées apporteront l'analyse détaillée des incidences du projet en phase réalisation et à l'état final.

8. Annexes

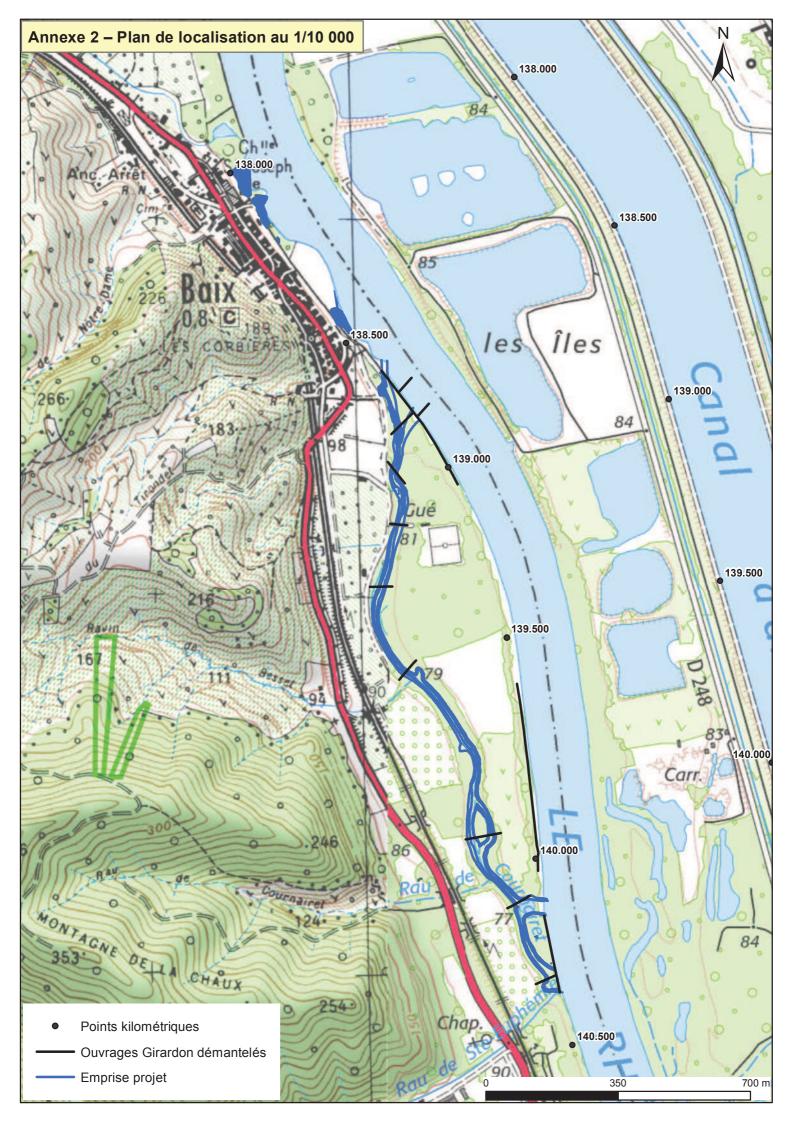
8.1 Annexes obligatoires

Γ	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° aJ, 6° bJ et cJ, 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° aJ et bJ de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	_
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2	Autres annexes	volontairement	transmises	par le maître	d'ouvrage	ou pétitionnaire
-----	-----------------------	----------------	------------	---------------	-----------	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Delies Circs so Fariactioni
	Objet
Annexe 7 - Loc	alisation des déboisements
	9. Engagement et signature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Lyon COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE le. 29/03/2018. DIGP
	Responsable Grands Projets
	The second secon
Signature	(OA)
	Christophe MOIROUD
	Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Annexe 3 – Photographies de la zone d'implantation



Carte de localisation des prises de vue

Environnement proche:



<u>Cliché 1</u> – Vue de la digue démantelée (vue vers l'aval), 2017



Cliché 2 – Thalweg de la lône de Géronton



Cliché 3 – Thalweg de la lône de Géronton.



Cliché 4 – Thalweg de la lône de Géronton.



Cliché 5 – Sortie de la lône de Géronton.



<u>Cliché 6</u> – Zone d'installation de chantier (Base-vie et aire de retournement des engins



Cliché 7 – Emplacement de la piste à créer



<u>Cliché 8</u> – Parcelle en friche (Zone de traitement des matériaux contaminés par la renouée

Environnement lointain:



<u>Cliché 9</u> – Vue d'ensemble de l'île et de la lône Géronton depuis l'amont



Cliché 10 – Vue d'ensemble de l'île et de la lône Géronton depuis la rive droite



Cliché 11 – Vue d'ensemble de l'île et de la lône Géronton



<u>Cliché 12</u> – Vue d'ensemble de l'île et de la lône Géronton



<u>Cliché 13</u> – Vue du bourg de Baix et du Vieux-Rhône vers l'amont

